



Société en Commandite par Actions

CREATING VALUE IN REAL ESTATE

Acompte sur dividende en espèces ou en actions

Comme annoncé le 15 novembre 2012¹, le Conseil d'administration de Befimmo SA, Gérant de la Sicafi Befimmo SCA, a décidé, le 13 novembre 2012, de distribuer en décembre 2012, un acompte sur dividende de l'exercice 2012. Cet acompte sur dividende s'élève à 2,59 € brut et 2,0461 € net par action (sur base d'un précompte mobilier de 21%²). Les actionnaires pouvant prétendre à une exonération du précompte mobilier bénéficieront du dividende brut. L'acompte sur dividende sera payé sur présentation du coupon n° 23.

Ce 23 novembre 2012, le Conseil a décidé d'offrir, par voie d'un dividende optionnel, le choix suivant aux actionnaires :

1. percevoir le dividende attaché à leurs actions en espèces,
2. apporter leur créance de dividende au capital de la Société, en échange de nouvelles actions, ou
3. une combinaison des deux possibilités.

La mise en œuvre d'un acompte sur dividende sous une forme optionnelle en actions permet à la fois de renforcer la fidélité des actionnaires en leur permettant d'acquérir de nouvelles actions de la Société à un prix d'émission inférieur à la moyenne du cours de bourse de l'action pendant la période de référence (du 12 novembre au 22 novembre 2012) et d'augmenter les fonds propres de la Société ce qui aura un impact positif sur le niveau d'endettement.

¹ Voir le communiqué de presse du 15 novembre 2012, publié sur le site de Befimmo (<http://www.befimmo.be/fr/publications/21>).

² Les personnes physiques qui recueillent plus de 20.020 € de revenus mobiliers en 2012 sont également soumises à une cotisation supplémentaire de 4% sur la quotité de revenus mobiliers qui dépasse 20.020 €. Cette information est fondée sur la législation (fiscale) belge en vigueur à la date du 20 novembre 2012 ainsi que sur l'hypothèse que les mesures budgétaires annoncées par le gouvernement fédéral belge le 20 novembre 2012 ne s'appliqueront que postérieurement à la date de l'attribution de cet acompte sur dividende. Pour de plus amples informations veuillez consulter le point 3.11 de la Note d'information publiée sur le site de Befimmo (<http://www.befimmo.be/fr/publications/25>).

Les principales modalités de cette offre sont les suivantes :

a) Rapport d'échange :

21 coupons n° 23 de dividende de l'action donnent droit à recevoir une (1) action nouvelle.

b) Le prix d'émission :

Le prix d'émission d'une nouvelle action a été fixé en partant de la moyenne des cours de bourse de clôture de l'action pendant la période de référence, à savoir du 12 novembre au 22 novembre 2012 compris, sur le marché NYSE Euronext Brussels, diminuée de la valeur de l'acompte sur dividende brut de 2,59 €, ce qui donne un cours moyen corrigé de 44,6944 €. Ensuite, il a été établi qu'un nombre de 21 coupons donnerait droit à une action nouvelle, ce qui détermine un prix de souscription d'une action nouvelle par un actionnaire de $21 \times 2,0461 \text{ €} = 42,9681 \text{ €}$, soit une décote de -3,9% en-dessous du cours moyen durant la période considérée (diminué de l'acompte sur dividende brut).

En outre, pour les actionnaires démontrant le bénéfice d'une exemption de précompte mobilier, la différence entre le dividende brut et le dividende net ne fait pas partie de la valorisation de l'apport et fera l'objet d'un paiement en espèces.

À partir du mercredi 28 novembre 2012, l'action Befimmo sera donc cotée ex coupon n°23.

c) La période de choix pour l'actionnaire :

Les actionnaires sont invités à communiquer à leur institution financière leur choix entre les 3 modalités de paiement (décrites ci-avant) **entre le 3 décembre 2012 et le 14 décembre 2012 (16h00 CET) inclus**. À défaut d'avoir exprimé leur choix pendant cette période, les actionnaires recevront le paiement de leur acompte sur dividende en espèces.

Les résultats de cette offre seront communiqués le 18 décembre 2012 (après clôture de la bourse). Les nouvelles actions seront cotées et négociées dès le vendredi 21 décembre 2012.

Le service financier est assuré par la banque ING Belgium (agent payeur principal) ou tout autre institution financière.

d) L'agenda de l'actionnaire :

Mercredi 28 novembre 2012	Détachement de coupon (Ex date)
Vendredi 30 novembre 2012	Date d'arrêté (Record date)
Du lundi 3 décembre au vendredi 14 décembre 2012 (16h00) inclus	Période de choix pour l'actionnaire
Mardi 18 décembre 2012	Publication du communiqué de presse sur les résultats de l'opération
À partir du jeudi 20 décembre 2012	Date de paiement en espèces et/ou de la livraison des nouvelles actions
Vendredi 21 décembre 2012	Cotation des nouvelles actions sur NYSE Euronext Brussels
Jeudi 21 février 2013 ³	Publication des résultats annuels

Les différents documents relatifs à cette offre ont été mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux. La Note d'information, le Rapport spécial du Conseil d'administration ainsi que le Rapport du Commissaire sont disponibles sur le site de Befimmo (<http://www.befimmo.be/fr/publications/25>) ou sur simple demande au siège social email: contact@befimmo.be.

* * *

Befimmo est un investisseur Pure Player spécialisé en immeubles de bureaux de haute qualité principalement situés dans les centres-villes en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg.

Son portefeuille comprend aujourd'hui une centaine d'immeubles de bureaux, pour une surface globale de plus de 850.000 m², dont une grande partie est louée à long terme à des institutions publiques (>65%). La juste valeur de son portefeuille a été évaluée au 30 septembre 2012 à 1.980,4 millions €.

La Société s'attache à la fois à valoriser son portefeuille actuel et à saisir toute opportunité d'investissement qui s'avère créatrice de valeurs pour ses actionnaires.

Cotée sur Euronext Brussels depuis sa création, reprise dans l'indice BEL 20 depuis mars 2009, Befimmo développe une stratégie réfléchie visant à optimiser ses résultats dans la durée.

Attentive à une intégration optimale des enjeux du développement durable dans sa réflexion stratégique, Befimmo inscrit son action quotidienne dans le respect des règles en matière de responsabilité sociétale.

Informations complémentaires :
Emilie Delacroix - IR & External Communication Manager
Befimmo SCA
Tél. : 02/679.38.60 - Fax : 02/679.38.66
www.befimmo.be - Email : e.delacroix@befimmo.be

³ Cette date de publication a été postposée par rapport à la date publiée dans le Rapport Financier Annuel 2011.